

Rapport sommaire de 2022 sur la responsabilité en matière d'agrément

Septembre 2022

Les questions concernant le contenu du présent rapport doivent être envoyées à :

Roselyne Lampron

Conseillère du programme d'agrément

Ingénieurs Canada

roselyne.lampron@engineerscanada.ca

613.232.2474, poste 222

Résumé

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a été créé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en février 2019 en réponse au désir du conseil d'Ingénieurs Canada de fournir aux parties prenantes un système d'agrément solide et fondé sur des données probantes, conçu pour reconnaître et corriger les faiblesses d'une manière fondée sur les données et les faits. Le cycle de collecte de données couvert dans le présent rapport de 2022 a duré de juin 2021 à mai 2022. Le rapport contient un aperçu des conclusions ainsi que des observations et recommandations ultérieures du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément.

En 2022, le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément couvre pour la première fois un cycle de collecte de données complet. Comme dans le cas des conclusions de l'année dernière, nous tenons à rappeler aux lecteurs que les seuils initiaux des cotes « préoccupant » et « à risque » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans l'avenir. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément ne recommande pas de modifications pour le moment, mais il réexaminera la question lorsque d'autres cycles de collecte de données auront été achevés. Tous les groupes de parties prenantes sont inclus dans le rapport de cette année; toutefois, certains sont représentés par un très petit nombre de répondants et, parfois, un seul répondant suffisait pour faire passer un indicateur dans la catégorie « préoccupant » ou « à risque ». C'est pourquoi il est nécessaire d'assurer la surveillance constante de toutes les mesures. Plusieurs thèmes définis l'an dernier ont été menés à bien cette année; ils font écho aux commentaires que le BCAPG a entendus à d'autres occasions dans le passé. À ce titre, certaines recommandations formulées dans le présent rapport sont liées à des travaux et à des initiatives en cours qui sont attribués au BCAPG.

Dans le présent rapport, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément formule plusieurs recommandations destinées au conseil d'Ingénieurs Canada, au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures, au Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation, ainsi qu'au personnel du secrétariat du BCAPG. Ces recommandations portent sur la logistique des visites, les processus de consultation, l'engagement des parties prenantes, les besoins en communication et en formation et la rédaction de messages destinés aux parties prenantes du système d'agrément afin de clarifier les intentions et les objectifs. En plus de ces questions précises, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande la surveillance constante de toutes les mesures.

Table des matières

Résumé	i
Table des matières	2
Introduction	3
Modèle logique du programme d'agrément d'Ingénieurs Canada	6
Tendances	7
<i>Logistique des visites</i>	7
<i>Processus de consultation</i>	8
<i>Engagement des parties prenantes</i>	8
<i>Besoins en communication et en formation</i>	8
<i>Messages destinés aux parties prenantes du système d'agrément pour clarifier les intentions et les objectifs</i>	8
Conclusions et recommandations.....	9
Annexe A — Exemples de formulaires de rétroaction.....	13

Citation suggérée (APA 7^e édition) :

Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, Ingénieurs Canada (2022). *Rapport sommaire de 2022 sur la responsabilité en matière d'agrément*. <https://engineerscanada.ca/fr/agrement/responsabilite-en-matiere-dagrement/rapport-sommaire-annual>

Introduction

Contexte du programme de responsabilité en matière d'agrément

Ces dernières années, le conseil d'administration, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement supérieur ont demandé au Bureau canadien d'agrément des programmes en génie (BCAPG) de faire preuve d'une transparence accrue. Certaines parties prenantes ont parfois fait remarquer que le travail du Bureau d'agrément était un processus opaque, compliqué et impénétrable, où il y avait des surprises et où les décisions autonomes étaient monnaie courante. Compte tenu de cette situation, le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé la mise en place d'un système d'agrément robuste, fondé sur des preuves et conçu pour reconnaître et corriger les faiblesses d'une manière axée sur les données et les faits, allant jusqu'à faire de la responsabilité en matière d'agrément une priorité stratégique du [Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada](#). Dans le cadre de cette priorité stratégique, le Bureau d'agrément est chargé de fournir aux parties prenantes de l'agrément un processus de mesure du rendement annuel et documenté, de meilleures communications, des processus d'amélioration continue documentés et une plus grande transparence.

Pour répondre à l'appel du conseil, le Bureau d'agrément a mis sur pied le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément en février 2019. Au moment de la rédaction du présent rapport, ce comité était composé des membres suivants :

- Ray Gosine, Ph. D., FCAE, FEC, P.Eng. (président)
- Suzelle Barrington, FIC, PhD, ing. agr.
- Pierre Bourque, ing., PhD
- Ernest Barber, FAIC, FCSBE, FEC, FGC (Hon.), PAg (ret), P.Eng.
- Kyle Marcotte, P.Eng.
- Ramesh Subramanian, FEC, P.Eng.

Cycle de collecte de données 2022

En 2022, le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément couvre pour la première fois un cycle de collecte de données complet. Comme dans le cas des conclusions de l'année dernière, nous tenons à rappeler aux lecteurs que les seuils initiaux des cotes « préoccupant » et « à risque » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans l'avenir. Le Comité ne recommande pas de modifications pour le moment, mais il réexaminera la question lorsque d'autres cycles de collecte de données auront été achevés. Tous les groupes de parties prenantes sont inclus dans le rapport de cette année; toutefois, certains sont représentés par un très petit nombre de répondants et, parfois, un seul répondant suffisait pour faire passer un indicateur dans la catégorie « préoccupant » ou « à risque ». C'est pourquoi il est nécessaire d'assurer la surveillance constante de toutes les mesures. Plusieurs thèmes définis l'an dernier ont été menés à bien cette année; ils font écho aux commentaires que le BCAPG a entendus à d'autres occasions dans le passé. À ce titre, certaines recommandations formulées dans le présent rapport sont liées à des travaux et à des initiatives en cours qui sont attribués au BCAPG.

Le cycle de collecte des données a été lancé en juin 2021 et s'est terminé en mars 2022. Les groupes suivants ont été invités à remplir des formulaires de rétroactions (des exemples de formulaires figurent dans l'annexe A du présent rapport) :

- Quatre établissements d'enseignement supérieur (EES) représentant quatre programmes qui ont reçu une décision d'agrément en juin 2021¹;
- Tous les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux;
- Dix-huit EES représentant 71 programmes qui ont reçu une visite d'agrément pendant le cycle 2021-2022;
- Les membres des équipes de visiteurs du cycle 2021-2022 (présidents et vice-présidents des équipes de visiteurs, visiteurs de programme et visiteurs généraux);
- Les leaders étudiants des établissements qui ont fait l'objet de visites au cours du cycle 2021-2022.

Comment lire le Rapport sommaire de 2022 sur la responsabilité en matière d'agrément

Le rapport de 2022 se divise en deux parties :

1. Rapport sommaire de 2022 sur la responsabilité en matière d'agrément : Ce document contient le résumé des conclusions que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a tirées de l'enquête auprès des parties prenantes et ses recommandations de mesures précises.
2. Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément 2022 : Ce document Excel contient une analyse quantitative des résultats de l'enquête auprès des parties prenantes. Ce tableau de bord doit être lu parallèlement au présent rapport sommaire. Le tableau complet est à la disposition des membres du BCAPG.

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande aux lecteurs de commencer par le rapport sommaire et d'utiliser le document Excel pour enrichir leur lecture des informations fournies dans l'analyse.

Par ailleurs, dans leur examen des conclusions de 2022, le Comité aimerait que les lecteurs gardent à l'esprit les facteurs suivants :

- Les parties prenantes interrogées qui ont participé au cycle d'agrément 2020-2021 n'ont représenté que quatre visites de nouveaux programmes (enquête auprès des EES après la décision). De ce fait, la taille de l'échantillon était faible, ce qui peut signifier que les données présentées ici ne sont pas entièrement représentatives des impressions des parties prenantes sur le système d'agrément du BCAPG.
- Dans leur suivi des progrès au moyen des rapports du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, les parties prenantes doivent être conscientes du calendrier des changements au sein du système d'agrément. Les changements apportés aux normes, aux politiques et aux procédures d'agrément n'auront probablement pas d'incidence sur les parties prenantes avant au moins de trois à cinq ans.
- Les seuils initiaux des cotes « à risque », « préoccupant » ou « atteint » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans l'avenir. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément ne recommande pas de modifier les seuils

¹ En mai 2021, le conseil d'Ingénieurs Canada a accepté la suggestion du BCAPG de reporter le cycle d'agrément de 2020-2021 et a accordé une prolongation ponctuelle du cycle d'agrément d'un an à tous les programmes ayant reçu une décision d'agrément favorable avant le 5 juin 2020. Ont été exclus de ces motions les nouveaux programmes qui devaient être agréés en 2021 pour leur première cohorte de diplômés. Ainsi, trois nouveaux programmes ayant fait l'objet d'une visite d'agrément virtuelle (et un programme existant dont la visite était initialement prévue pour mars 2020) ont été sondés en tant que groupe de parties prenantes « EES après la décision ». Ce groupe a été beaucoup plus petit que prévu.

pour le moment, mais il reviendra sur cette question lorsqu'un plus grand nombre d'ensembles de données aura été recueilli et analysé. De plus, en raison de la sensibilité des seuils, un seul répondant a souvent suffi pour faire passer un indicateur dans la catégorie « préoccupant » ou « à risque ».

- Par exemple, un visiteur de programme (sur 30) a indiqué qu'il estimait ne pas être en mesure de décrire les étapes du processus de prise de décisions d'agrément du BCAPG. Cette réponse a fait passer le paramètre de mesure dans la catégorie « à risque ». Par ailleurs, quatre visiteurs de programme ont indiqué qu'ils ne pouvaient décrire que partiellement les étapes du processus de prise de décisions d'agrément du BCAPG, et les 25 autres visiteurs (83 %) ont indiqué qu'elles pouvaient le décrire (5.B.5.4a).

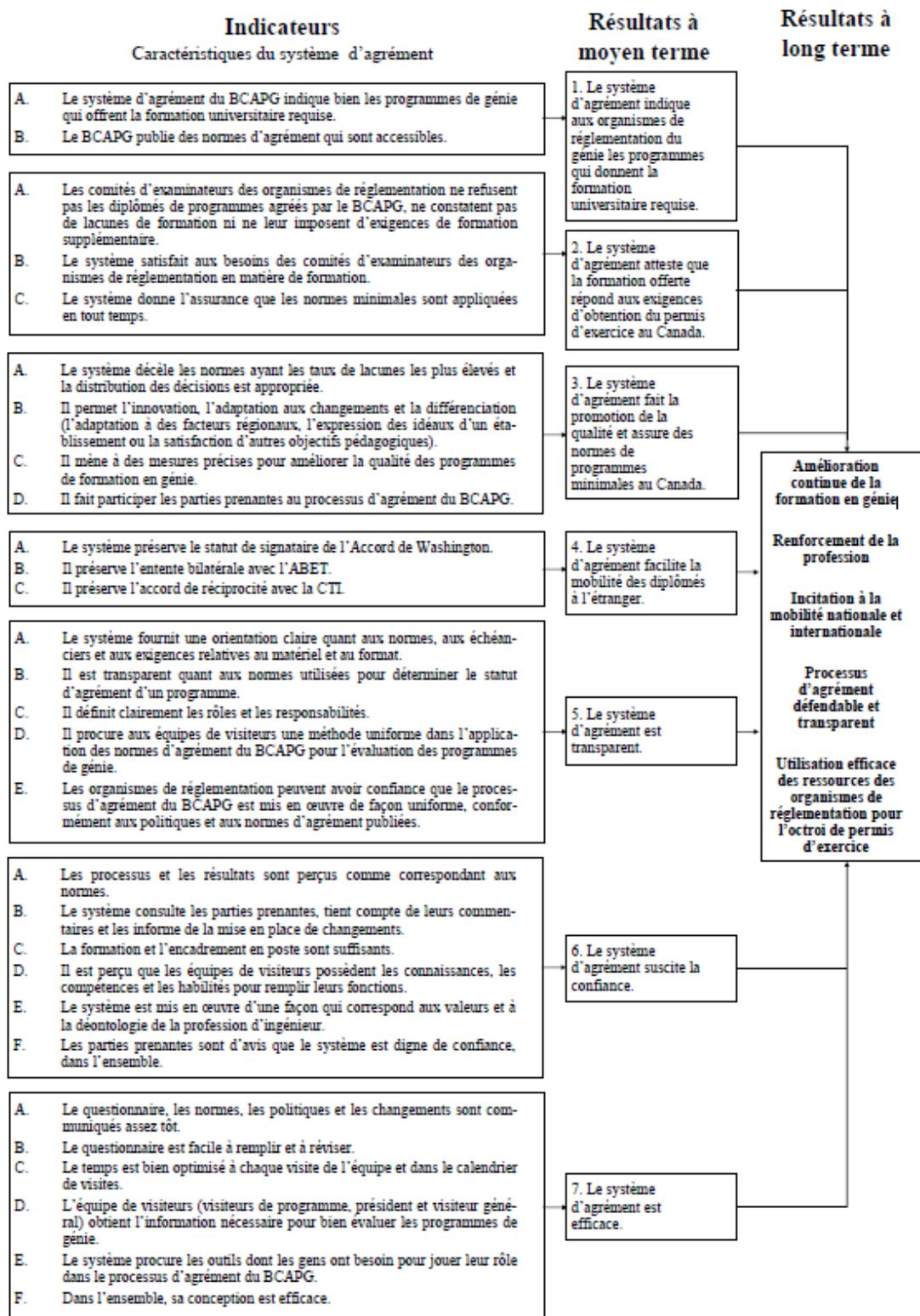
Prochaines étapes

En ce qui concerne les étapes à venir, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a indiqué au conseil d'Ingénieurs Canada, au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures, au Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation, ainsi qu'au personnel du secrétariat du BCAPG quels aspects devraient faire l'objet d'un suivi pour donner suite aux conclusions du rapport. Les trois groupes examineront les conclusions du rapport et intégreront les initiatives nécessaires dans leurs plans de travail respectifs pour la ou les années à venir.

La collecte de données pour le rapport 2023 a commencé en juin 2022 et se poursuivra jusqu'en mars 2023. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément se réunira plus tard en 2022 pour discuter des questions et des seuils de l'enquête, et pour décider des éventuelles modifications à apporter pour le déploiement au cours du cycle de collectes de données 2024.

Modèle logique du programme d'agrément d'Ingénieurs Canada

Modèle logique du système d'agrément d'Ingénieurs Canada



Un modèle logique de programme, comme celui présenté ci-dessus, est une représentation graphique des liens entre les activités et les résultats visés à court et à long terme d'un programme ou d'un service. Il illustre les possibles « chaînes » de causes et d'effets, et comprend habituellement les éléments suivants :

- les intrants exigés par le programme (p. ex., temps du personnel);
- les extrants immédiats attendus qui découlent du programme (p. ex., documents produits);
- les résultats désirés (p. ex., un système d'agrément digne de confiance);
- les indicateurs connexes (p. ex., consultation adéquate des parties prenantes au sujet des changements proposés).

Les modèles logiques de programme sont souvent utilisés dans le cadre d'une évaluation pour illustrer la logique sous-jacente d'un programme et des données probantes qui serviront à montrer que les résultats souhaités sont atteints. Ils sont également utilisés en tant qu'outils diagnostiques pour établir si un programme ou un service fonctionne de façon optimale et pour suggérer des possibilités d'amélioration.

Le modèle logique de programme créé pour le système d'agrément d'Ingénieurs Canada montre les liens entre les intrants d'agrément (ressources, activités) et les extrants, ainsi que les indicateurs associés aux sept résultats principaux. [Le modèle logique de programme complet peut être visualisé en cliquant ici](#); celui présenté ci-dessus est une version tronquée qui ne montre que les indicateurs et les résultats liés aux conclusions du présent rapport. Les indicateurs et les paramètres de mesure du tableau de bord sont codés par couleur pour aider le lecteur à relever rapidement les domaines de risque et de préoccupations, ainsi que ceux pour lesquels les résultats escomptés sont atteints. Toutefois, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a décidé de ne pas coder les indicateurs du modèle logique de programme par couleur dans le rapport de cette année, car il estimait qu'il était trop tôt dans le cycle de rapport pour inclure cette information. Celle-ci sera fournie dans les prochaines éditions du rapport.

Tendances

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément souhaite présenter ses commentaires sur les tendances suivantes définies dans les données de cette année :

Logistique des visites

Un sous-ensemble important des catégories de participants interrogés est d'avis que la démarche de l'équipe n'était pas uniforme d'un programme à l'autre au cours de la visite ou comparativement aux visites précédentes. Dans le cadre de l'agrément du BCAPG, les membres de l'équipe de visiteurs sont tenus d'étudier une variété d'aspects dans le but de valider les informations fournies par les programmes dans le questionnaire et les documents à l'appui, ce qui représente un élément important du processus. C'est pourquoi certains ont comparé le processus à une « vérification ». À ce titre, bien que le BCAPG s'efforce d'uniformiser l'application de ses politiques et de ses processus d'une visite à l'autre et d'un programme à l'autre au cours d'une même visite, il est peu probable que les mêmes éléments de chaque programme soient évalués au fil du temps ou d'un programme à l'autre dans un même établissement.

Plusieurs parties prenantes ont commenté que l'horaire de la visite ne prévoyait pas beaucoup de temps pour les discussions avec les étudiants. Les présidents d'équipe de visiteurs et les responsables désignés doivent être conscients de cette perception.

Processus de consultation

Les consultations du BCAPG suivent le processus établi par Ingénieurs Canada. Toutefois, dans leurs réponses, un sous-ensemble important de participants interrogés a confié qu'il n'avait pas l'impression d'avoir été suffisamment mobilisé et informé dans le processus de changement. Le processus de consultation d'Ingénieurs Canada pourrait être renforcé par la prise de mesures supplémentaires pour assurer la transparence. La recommandation du Comité sur cette question contient plusieurs suggestions pour accroître la transparence des consultations.

Engagement des parties prenantes

Les répondants ont exprimé des points de vue différents en ce qui concerne les niveaux d'engagement des parties prenantes dans le processus d'agrément, mais au moins une catégorie de répondants a indiqué que l'engagement de toutes les parties prenantes était faible à leurs yeux. Ce sont les EES qui ont la meilleure connaissance interne de leurs activités, mais ceux-ci ont indiqué des niveaux d'engagement plus faibles que les membres de l'équipe de visiteurs. Il est crucial que les rôles et les responsabilités des différents participants au processus d'agrément soient mieux compris par toutes les parties prenantes du système d'agrément. C'est notamment le cas des visiteurs de programmes et des visiteurs généraux. De plus, tous les participants ne comprennent pas très bien les rôles et les responsabilités du conseil d'Ingénieurs Canada.

Besoins en communication et en formation

Les données ont permis de définir plusieurs domaines pour lesquels il faudrait améliorer la communication et les documents de formation :

- L'application du principe du cheminement minimal;
- L'accès à l'information et à la documentation;
- La portée et les avantages de l'agrément;
- Le processus décisionnel du BCAPG;
- Les rôles et les responsabilités des parties prenantes dans le système d'agrément;
- Le processus d'évaluation de la conformité aux normes du programme;
- Le format du questionnaire et la manière dont les membres de l'équipe de visiteurs évaluent les informations qu'il contient;
- Une clarification générale des documents et des attentes.

Messages destinés aux parties prenantes du système d'agrément pour clarifier les intentions et les objectifs

Les commentaires fournis par les représentants des EES et les membres des équipes de visiteurs confirment ce que les membres du Comité ont entendu à d'autres occasions, à savoir que l'efficacité du système actuel n'est pas optimale. Les membres du Comité savent que le BCAPG a entrepris un certain nombre d'initiatives pour améliorer l'efficacité du système d'agrément (par exemple, la mise en œuvre de Tandem, un système de gestion des données d'agrément en ligne, la révision de la documentation requise pour les visites et l'amélioration de la formation et de la documentation). Par ailleurs, le conseil d'Ingénieurs Canada a lancé une initiative dans le cadre de la Priorité stratégique 1 (examiner et valider le but et la portée de l'agrément) qui éclairera cet enjeu et permettra d'améliorer la situation.

Conclusions et recommandations

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément croit que les résultats détaillés contenus dans le rapport sont exacts et fiables, car les données qualitatives et quantitatives font écho aux messages que les parties prenantes ont communiqués au BCAPG dans le passé. Cependant, avant de prendre des mesures définitives sur plusieurs indicateurs, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime que davantage d'informations sont nécessaires pour comprendre les causes profondes des problèmes et, par conséquent, la majorité des indicateurs continueront d'être surveillés jusqu'à ce que des tendances puissent être décelées et que des plans pour y remédier soient mis au point. Malgré la nécessité de recueillir d'autres informations, et compte tenu des messages cohérents reçus des parties prenantes à ce jour, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime qu'il serait opportun de prendre plusieurs mesures à ce stade :

- Il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures veille à ce que le cheminement minimal soit clairement et adéquatement décrit dans le matériel de formation et les communications. (Indicateur 1.A.1.1)
- Des visiteurs de programme qui ont répondu au sondage ont indiqué que les normes du BCAPG n'étaient pas suffisamment accessibles. Il est recommandé que le BCAPG transmette les conclusions du présent rapport au Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation et porte cette question à son attention. (Indicateur 1.B.1.4)
- Des leaders étudiants qui ont répondu au sondage ont indiqué qu'ils avaient de la difficulté à accéder aux normes du BCAPG. Il est recommandé que le BCAPG signale ce problème à la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) et lui demande de distribuer les normes et les procédures d'agrément du BCAPG à ses membres. (Indicateur 1.B.1.4)
- Des répondants des EES après la visite et après la décision ont indiqué qu'ils estimaient que l'agrément du BCAPG constituait un obstacle à l'innovation et au changement adaptatif au sein des programmes de formation en génie. Le Comité appuie la collaboration continue du BCAPG avec les EES et les autres parties prenantes sur cette question. (Indicateurs 3.B.3.3 et 3.B.3.4)
- Il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures revoie le temps consacré aux rencontres avec les étudiants pendant la visite. (Indicateur 3.D.3.6a)
- Des membres d'équipes de visiteurs ont soulevé des problèmes quant aux occasions que les étudiants ont eues de fournir des commentaires sur le programme de formation en génie dans le cadre du processus d'agrément du BCAPG pendant la visite. Il est recommandé que le Comité mène une méta-analyse des commentaires du sondage sur ce paramètre de mesure dans trois ans afin de mieux comprendre les perspectives des parties prenantes sur cette question. (Indicateur 3.D.3.6a)
- Des membres d'équipes de visiteurs ont indiqué que certaines parties prenantes des EES n'étaient pas très engagées dans la visite d'agrément. Aucune mesure immédiate n'est requise, mais le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément suivra ces résultats de près dans les années à venir, car l'engagement des parties prenantes est essentiel au système d'agrément du BCAPG. (Indicateurs 3.D.3.7a, 3.D.3.7b et 3.D.3.7c)
- Il est recommandé que le secrétariat du BCAPG examine les délais prévus dans le *Calendrier des étapes pour les visites d'agrément* (qui se trouve dans la page Ressources en matière d'agrément) et la façon dont l'information est communiquée, afin de fournir une plus grande clarté aux parties prenantes. (Indicateurs 5.A.5.1a et 5.A.5.1b)
- Il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures examine les documents d'orientation du président destiné à l'équipe de visiteurs afin que les visiteurs du programme en

apprennent sur le processus de prise de décisions d'agrément du BCAPG. (Indicateurs 5.B.5.4a et 5.B.5.4b)

- Il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures élabore un guide sur les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante dans le processus d'agrément qui contient des notes d'information, des organigrammes et du matériel de formation. (Indicateurs 5.C.5.5a, 5.C.5.5b et 5.C.5.5c)
- Il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures rédige des communications à l'intention des parties prenantes qui indiquent clairement que chaque visite est une vérification aléatoire des problèmes et que les éléments à examiner sélectionnés varient d'un programme à l'autre et d'une visite à l'autre. (Indicateur 5.D.5.6)
- Les présidents d'équipe de visiteurs doivent s'efforcer d'assurer la cohérence entre les programmes dans la mesure du raisonnable. Le Comité des politiques et des procédures devrait envisager de confier explicitement cette responsabilité au vice-président de l'équipe de visiteurs. (Indicateur 5.D.5.6)
- Il est recommandé que des outils et du matériel de formation soient créés par le Comité des politiques et des procédures pour assurer l'uniformité des cotes attribuées aux normes pendant une visite et entre les visites. Ces outils devraient permettre d'informer en amont les parties prenantes concernées au sujet des problèmes de cohérence potentiels, et ce, le plus tôt possible dans le processus décisionnel. (Indicateur 5.D.5.6)
- Il est recommandé au Comité des politiques et des procédures de revoir les documents d'orientation du président destiné à l'équipe de visiteurs afin que les visiteurs du programme soient informés des éléments attendus pour qu'une norme soit satisfaite. (Indicateur 6.A.6.1)
- Le conseil d'Ingénieurs Canada devrait s'assurer qu'il collabore de manière appropriée avec le BCAPG dans l'examen de ses processus de consultation afin de veiller à la transparence du processus (p. ex., publication de tous les commentaires et du nom de la personne ou de l'organisme ayant soumis le commentaire). Les décisions d'adjudication pour tous les commentaires d'examen pourraient également être documentées et publiées. Il est à envisager de tenir un vote indicatif de divers groupes de parties prenantes et d'en publier les résultats au moment de l'implantation de mises à jour importantes. (Indicateurs 6.B.6.3a et 6.B.6.3b)
- Dans tous les groupes de parties prenantes, des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas reçu la formation et l'encadrement suffisants pour assumer leur rôle au sein du processus d'agrément et qu'ils percevaient que l'équipe de visiteurs n'avait pas les compétences, les connaissances et la capacité suffisantes pour remplir son rôle. Il est recommandé que le BCAPG transmette les conclusions du présent rapport au Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation et porte cette question à son attention. Le processus devrait permettre d'améliorer la description des rôles des membres de l'équipe de visiteurs et la formation afférente. Le Groupe de travail devrait publier des documents de formation pour tous les niveaux d'expertise dans les deux langues officielles. Cette formation pourrait être suivie par toutes les parties prenantes de manière autonome ou être adaptée et intégrée par les EES (ou les présidents d'équipe de visiteurs) dans leurs propres plans, sessions et ateliers de formation et de communication internes. (Indicateurs 6.C.6.4, 6.C.6.5, 6.C.6.6 et 6.C.6.7)
- Des groupes d'intervenants ont soulevé des réserves concernant la mise en œuvre du processus d'agrément du BCAPG afin qu'il soit conforme aux valeurs et à la déontologie de la profession d'ingénieur. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément continuera de surveiller ce paramètre. De son côté, le Comité des politiques et des procédures devrait envisager d'améliorer le processus de formation des équipes de visiteurs afin d'accroître la cohérence et la

clarté de l'approche adoptée par les équipes de visiteurs pour évaluer la norme 3.5.1.2d : services de consultation et d'orientation non pédagogiques. (Indicateur 6.E.6.8)

- Il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures révise et clarifie les instructions du questionnaire afin qu'il soit plus facile pour les EES de remplir le document. (Indicateur 7.B.7.4)
- Il est recommandé au Comité des politiques et des procédures de réviser le format du questionnaire en adoptant le point de vue d'un membre de l'équipe de visiteurs afin de faciliter l'examen du document par l'équipe. (Indicateur 7.B.7.5)
- Il est recommandé au Comité des politiques et des procédures de revoir le matériel d'orientation du président destiné à l'équipe de visiteurs afin que les membres de l'équipe de visiteurs sachent comment évaluer efficacement les informations fournies par l'EES. (Indicateur 7.D.7.8)
- Il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures examine le matériel d'orientation du président pour s'assurer qu'il fournit aux membres de l'équipe de visiteurs des informations adéquates sur leur rôle au sein du système d'agrément. (Indicateur 7.E.7.10a)
- Des membres d'équipes de visiteurs qui ont répondu au sondage ont indiqué qu'ils n'avaient pas reçu les outils nécessaires pour remplir leur rôle dans le processus d'agrément. Il est recommandé que le BCAPG transmette les conclusions du présent rapport au Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation et porte cette question à son attention. Le processus devrait permettre d'améliorer la description des rôles des membres de l'équipe de visiteurs et la formation afférente. (Indicateur 7.E.7.10a)
- Les répondants des EES (tant après la visite qu'après la décision) ont souligné qu'ils ne disposaient pas des outils dont ils avaient besoin pour remplir leur rôle dans le processus d'agrément. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément continuera de surveiller cet indicateur au fil de la mise en œuvre de Tandem, et le Comité des politiques et des procédures devrait envisager des façons de clarifier les documents du BCAPG. (Indicateur 7.E.7.10b)
 - Il est à noter que la question relative à ce paramètre a été modifiée comme suit pour le cycle de collecte de données sur la responsabilité en matière d'agrément de 2023 : « En votre qualité de doyen, de responsable désigné ou de responsable de programmes, avez-vous obtenu **du BCAPG** les outils ou le soutien dont vous aviez besoin pour assumer votre rôle en matière d'agrément? Dans la négative, de quels outils ou mesures de soutien aviez-vous besoin? » Dans les sondages de 2021, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a remarqué que les répondants estimaient que leur établissement d'enseignement supérieur n'avait pas fourni les outils et les mesures de soutien adéquats. C'est pourquoi la question a été précisée pour l'axer sur ceux que le BCAPG peut offrir. Les prochains rapports tiendront compte de cette nuance.
- Divers répondants parmi les groupes de parties prenantes ont fait remarquer que la conception du processus d'agrément du BCAPG n'était pas efficace, et que le temps (et les ressources) investi n'en valait pas nécessairement la peine (c.-à-d., valeur obtenue). Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément continuera de surveiller ce paramètre. Le BCAPG a entrepris un certain nombre d'initiatives pour améliorer l'efficacité du système d'agrément (par exemple, la mise en œuvre de Tandem, un système de gestion des données d'agrément en ligne, la révision de la documentation requise pour les visites et l'amélioration de la formation et de la documentation). Par ailleurs, le conseil d'Ingénieurs Canada a lancé une initiative dans le cadre de la Priorité stratégique 1 (examiner et valider le but et la portée de l'agrément) qui éclairera cet enjeu et permettra d'améliorer la situation.

Les membres du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément souhaitent remercier les parties prenantes qui ont participé à ce cycle de collecte de données et attendent avec intérêt de collaborer avec elles pour affiner davantage les activités du système d'agrément.

Annexe A — Exemples de formulaires de rétroaction

Les formulaires de rétroaction sont distribués aux parties prenantes à des moments précis du cycle d'agrément. Pour obtenir un échantillon des formulaires de rétroaction, veuillez consulter le site Web d'Ingénieurs Canada :

- Organismes de réglementation ([exemple de sondage](#))
- Membres des équipes de visiteurs — chaque visiteur reçoit des questions qui s'appliquent à son rôle (exemple de sondage : [président d'équipe de visiteurs](#), [vice-président d'équipe de visiteurs](#), [visiteur de programme](#), [visiteur général](#))
- Membres du Bureau d'agrément ([exemple de sondage](#))
- Membres du conseil d'Ingénieurs Canada ([exemple de sondage](#))
- Personnel d'Ingénieurs Canada ([exemple de sondage](#))
- Doyens ou autres responsables des établissements d'enseignement — après une visite ou une décision (exemple de sondage : [après une visite](#), [après une décision](#))
- Leaders étudiants des établissements visités ([exemple de sondage](#))

Les données recueillies à l'aide de ces sondages sont anonymisées, sauf pour ce qui est du rôle du répondant, et fournissent un aperçu éclairant du fonctionnement du système d'agrément et de la façon dont il peut être amélioré.